

Commune de PIGNANS



Extrait du registre des Arrêtés du Maire
Du 31 mars 2023

Département du VAR
Arrondissement de BRIGNOLES

ARRÊTÉ N° 2023/150

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Art. L2212.1 et 2,

Vu le Code des Communes (partie réglementaire),

Vu le Code de la Route,

Considérant la demande de Madame FEVRE Audrey, tendant à obtenir l'autorisation de stationner sur le domaine public en vue d'un emménagement,

ARRÊTE

Article 1 :

Le pétitionnaire est autorisé à faire stationner un véhicule sur la voie publique afin de procéder à un déménagement au N° 11 bis place des Armistices., tel que présenté dans sa demande, en prenant soin de ne pas dégrader, de quelque manière que ce soit ladite voie.

Pendant la durée des opérations, le pétitionnaire sera de ce fait autorisé à barrer la place des Armistices à partir du croisement avec la Grande Rue.

Article 2 :

La présente permission de voirie est valable le samedi 29 avril 2023 de 08h à 19h, heure à laquelle elle expirera de plein droit.

Article 3 :

La signalisation réglementaire (barrières et affiches) sera mise à disposition par la mairie et maintenue et retirée par le pétitionnaire ou son mandataire qui sera et demeurera seul responsable de tout incident ou accident qui pourrait survenir du fait de ces opérations.

Article 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, Monsieur le Capitaine commandant la communauté de brigades du Luc-en-Provence, Monsieur le responsable des Services Techniques communaux, Messieurs les agents de Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à PIGNANS, le 31 mars 2023.

Le Maire,
Fernand BRUN

